

FICHE DE CONTRÔLE DES TEMPÉRATURES ÉQUIPEMENTS

Centre.....Date.....

Les températures des équipements réfrigérés sont à contrôler avec un thermomètre et à relever quotidiennement.

Si les températures sont non conformes : noter la température réelle, avertir le responsable et convenir avec lui de l'action corrective et la noter.

[illegible]

Réfrigérateur : +4°C +/-3°C (1°C ➡ 7°C)
Congélateur : -18°C +/-3°C (-21°C ➡ -15°C)

